

**Chères collègues,
Chers collègues,**

Par arrêté préfectoral en date du 29 avril 2021, les services de l'Etat viennent d'approuver les modifications statutaires proposées par notre Assemblée et validées par les collectivités adhérentes.

Outre la mise en place d'une nouvelle compétence, à savoir le contrôle de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées (cf. article au verso), les nouveaux statuts permettent désormais à notre syndicat de faire évoluer, s'il le souhaite, la composition de son Bureau.

Lors du Comité Syndical du 28 septembre 2020, je vous avais proposé d'élargir ce dernier, en y intégrant de nouveaux membres.

Le but recherché était de garantir une meilleure représentation des collectivités au sein de l'exécutif, tout en n'engageant pas de dépenses supplémentaires.

Pour des raisons juridiques, ce projet n'avait malheureusement pas pu se concrétiser.

Grâce aux nouveaux statuts, il est désormais possible d'envisager cette évolution et c'est la proposition que je souhaite vous (re)soumettre à l'occasion de notre Comité Syndical de juin.

En espérant que celle-ci recueille votre assentiment.

Joël Pélicot

Président du SATESE 37

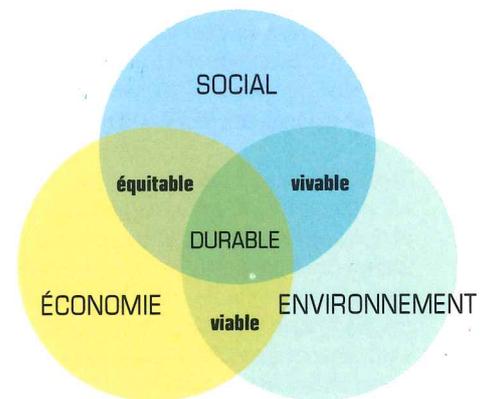
Et si le SATESE 37 développait une éthique durable ?

Lorsque les agents du SATESE 37 évoquent leurs activités, plutôt que de travail ils vous parleront plus volontiers de services, de missions, voire de responsabilités, tant l'exercice fonde valeurs personnelles et principes fondateurs du syndicat. Il semble bien, en effet, que nombre d'agents se reconnaissent, tant dans l'esprit du service public que dans la volonté de protéger l'environnement.

Pour autant, il n'est pas toujours facile de conjuguer passion et raison, d'harmoniser qualité et courts délais. L'adoption d'un management de type ISO 9001 aura transformé ces antagonismes en un modèle d'équilibre, entre ambition des missions et besoins, voire contraintes de nos mandants.

Car, il est vrai que les membres du syndicat n'échappent pas à une évolution des contextes qui donne la part belle à un arbitrage économique. Cet élément n'a pas échappé à votre syndicat qui s'évertue à passer d'une efficacité reconnue (certification ISO 9001 de 2005 à décembre 2020) à une certaine efficacité. Ce volet économique qui s'ajoute de fait aux dimensions de services publics, voire sociétales et aux aspirations environnementales, engendre finalement une multiplication d'interactions bénéfiques.

Ainsi, une attention portée, et sur l'environnement et sur le sociétal, participera clairement au bien-être des personnes. De même, l'association des items centrés sur l'écologie et l'économie promouvra une exploitation viable des ressources naturelles. Enfin, les considérations simultanées des aspects économiques et sociétaux assoiront les fondamentaux d'une politique équitable.



Mais le plus important, avec l'appréhension de ces éléments, reste là encore la nécessaire recherche d'un équilibre qui, parce que plus exhaustif dans sa transcription des forces en présence, autorise une adaptation pertinente et donc une gestion durable de votre syndicat.

Cette gouvernance holistique que le SATESE 37 se propose, équilibre oblige, de coconstruire avec les différents acteurs de sa vie économique (les parties prenantes) porte le nom de Responsabilité Sociétale des Organisations (mieux connue sous l'acronyme RSE, avec un « E » pour Entreprises). Plus qu'un projet, cet engagement s'appuie sur les lignes directrices de la récente norme internationale ISO 26000 (éditée originellement en 2010) qui, du fait des valeurs défendues par votre syndicat et d'épineuses évolutions de contextes, nous apparaît comme une évolution éclairée de l'ISO 9001, à saisir pareillement à une chance.

Pour en savoir plus...

Contact : Didier LORGERIE

Une nouvelle compétence proposée

En matière d'assainissement des eaux usées, l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales précise notamment que « les communes assurent le contrôle des raccordements au réseau public de collecte... ».

L'article L1331-4 du Code de la Santé Publique prévoit quant à lui que « la commune contrôle la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement ». Il résulte de ces dispositions que ce contrôle fait partie intégrante du service public obligatoire de l'assainissement.

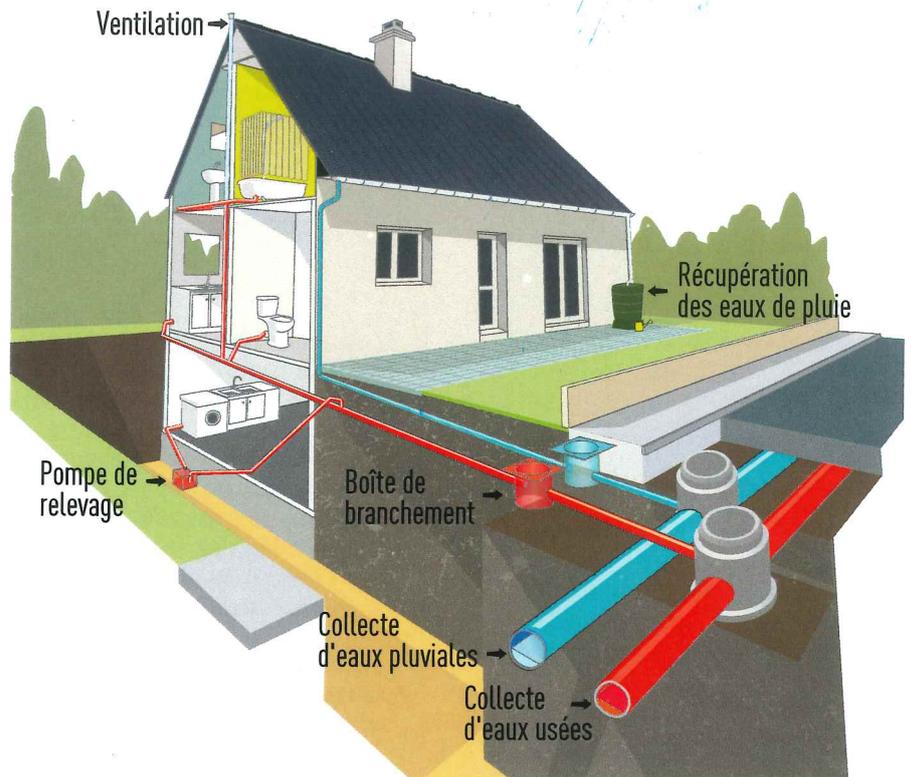
Régulièrement sollicité par des collectivités adhérentes, mais aussi par des notaires et des agences immobilières pour la réalisation de ce contrôle, notamment lors des ventes immobilières, le SATESE 37 a mené en 2020 une réflexion à ce sujet. Après avoir interrogé la Préfecture, le Syndicat a fait le choix de proposer cette compétence à ses membres, ce qui a fait l'objet d'une modification des statuts (Comité Syndical de décembre 2020) puis de leur validation (arrêté préfectoral du 29 avril 2021).

Le contrôle lors des ventes immobilières pour commencer...

Le contrôle de la partie privative des installations raccordées au réseau public de collecte des eaux usées, lors des ventes immobilières, relève de plusieurs objectifs :

- une logique d'équité entre administrés d'un même territoire, le contrôle des installations d'assainissement non collectif étant obligatoire depuis 2011,
- un intérêt pour l'acquéreur qui, aujourd'hui, ne dispose pas d'information,
- un enjeu sanitaire de localisation et de mise aux normes des mauvais branchements (eaux usées non raccordées ou raccordées sur le réseau pluvial),

Schéma type d'un branchement séparatif



Source : Agence de l'Eau Seine Normandie

- une diminution des apports d'eaux parasites saturant les réseaux et les stations d'épuration (eaux pluviales raccordées sur le réseau « eaux usées »).

L'expérience acquise par le Syndicat depuis 2011 et la mise en place des contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif lors des ventes (plus de 8000 contrôles réalisés) va être précieuse pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle de cette nouvelle compétence. Après l'acquisition d'un logiciel spécifique, du matériel nécessaire et la formation du personnel, les premiers contrôles de-

vraient débuter en septembre 2021 sur les territoires qui auront délégué cette compétence au SATESE 37.

Pour en savoir plus...

Contact : Stéphane JAYLE



**CALENDRIER
DES PROCHAINS COMITÉS
SYNDICAUX**

Lundi 27 septembre 2021

Lundi 6 décembre 2021

À la Maison des Sports
de Parçay-Meslay, à 14h30 précises

www.satese37.fr



PEFC / 10-32-2667
PROMOUVOIR LA GESTION
DURABLE DE LA FORÊT

Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire
ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation, 37210 PARCAY-MESLAY

Tél. 02 47 29 47 37 - Fax 02 47 29 47 38 - satese37@satese37.fr

Directeur de publication : Joël Pélicot - Rédaction : Stéphanie RIOCREUX, Rodolphe Rouault -
Conception/montage : EFIL Communication - www.efil.fr - ISSN : 2114-0545